

LE COMITÉ DE PILOTAGE PEAUFINE UN DOSSIER PRÉSENTÉ OFFICIELLEMENT EN MARS

Le Grand Site de la Conca d'Oru sur les rails

L'opération Grand Site de la Conca d'Oru est sur les rails depuis plusieurs semaines. Son comité de pilotage s'est réuni le 3 février dernier au Département de la Haute-Corse afin d'apporter les derniers éclairages techniques avant sa présentation devant le Conseil des Sites à Ajaccio le 14 février et son passage final devant la commission supérieure des Sites à Paris, prévu pour le début du mois de mars. Label de renom, Grand Site vise avant tout à conforter et à encourager les actions de protection de l'environnement sur les sites naturels déjà classés.

LABEL. Aller vite sans toutefois basculer dans la précipitation et présenter un dossier imparfait, c'est la démarche aujourd'hui engagée par le Conseil Départemental de la Haute-Corse et son président, François Orlandi pour concrétiser la labellisation «Grand Site» du vignoble de Patrimoni et du Golfe de Saint Florent. D'ordinaire, une telle distinction nécessite de longues années de travaux et d'études préparatoires. C'est à la suite d'une visite sur site que la Ministre de l'Environnement, Ségolène Royal, avait souhaité encourager



les élus locaux à accélérer la procédure de candidature. Pour François Orlandi : « Les communes et les acteurs locaux ont demandé au département d'assurer le portage de cette mission de labellisation. Nous avons exposé la convention, qui nous permettra de candidater pour, dans un premier temps, présenter notre dossier en Conseil des Sites de Corse à Ajaccio, le 14 février. Nous espérons une validation, préalable obligé, à son examen en Commission Supérieure des Sites, le 9 mars à Paris. La démarche de labellisation dure, normalement, plusieurs années. La ministre, Ségolène Royal, nous a demandé de le faire en un

temps singulièrement réduit, en trois mois. Une procédure longue se justifie pour, au fil des ans, consolider la valorisation d'un territoire. Il se trouve que cette valorisation existe depuis longtemps à Patrimoni. Si l'on regarde les éléments qui nous ont permis d'envisager cette labellisation, on se rend compte que les territoires à travers les acteurs, qu'ils soient institutionnels ou économiques, ont, depuis de très nombreuses années, réalisé des opérations, des démarches qui permettent, aujourd'hui, de considérer que nous sommes éligibles. Le territoire de la Conca d'Oru a fait depuis longtemps le travail pour être valorisé et avoir un caractère particulier et reconnu. La labellisation sera, entre autres obtenue grâce à l'existence, au milieu de ce large périmètre, du site classé du vignoble de Patrimoni. Les reconnaissances, comme le Parc marin du Cap Corse, les terrains du Conservatoire du Littoral dans les Agriates, les zones Natura 2000... renforcent encore le caractère particulier et valorisant du territoire. »

Grand Site doit aussi veiller à renforcer les actions de protection face aux afflux touristiques de la période estivale : « Elle suppose la maîtrise de la fréquen-

tation, d'une économie qui se réalise, et précise les conditions d'évolution d'un site, notamment en matière architecturale et paysagère, afin de le rendre beaucoup plus attractif. Nous avons défini des objectifs avec les acteurs locaux et les vignerons qui sont membres du Comité de pilotage et du Comité d'experts. »

Éliminer tout élément disgracieux

Si le dossier était retenu, il aurait une durée de 6 ans et serait piloté par la création d'un syndicat mixte associant les communes et le Département. 35 fiches actions seraient réalisées comprenant des opérations diverses et variées : « Par exemple, en matière paysagère, des opérations d'élimination de réseaux aériens ou de verrous architecturaux. Il y a, quelquefois, dans nos communes, des abribus ou des abri-poubelles, des éléments disgracieux qui peuvent être détruits et qui le seront. On peut, aussi, imposer des critères que devront respecter les nouvelles constructions. »

Le Grand Site de Conca d'Oro, vignoble de Patrimoni, golfe de Saint-Florent, c'est aujourd'hui 7 400 ha, 6 481 ha de partie terrestre et 919 ha de partie maritime, 6 communes, 1 intercommunalité, 1 site classé de 4 500 ha, 2 parties de sites inscrits représentant 1 902 ha, 3 sites Natura 2000, 7 ZNIEFF de type 1 et 2, 8 édifices protégés au titre des monuments historiques et enfin un Parc Naturel Marin. Avec environ 500 000 visiteurs par an, c'est un site plus que prisé en raison de ses attraits balnéaires, plaisanciers, patrimoniaux et viticoles, de l'attractivité maritime du golfe de Saint-Florent et de la notoriété vinicole de Patrimoni.

Yannick CAMPO

